LE SNES-FSU
ET VOTRE DISCIPLINE

Syndicat National des Enseignements de Second degré

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU -syndicat majoritaire dans le second degré- dans votre établissement, à l'occasion d'une demande de mutation, lors de mobilisations, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière ...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent. Ainsi, il peut être force de proposition et porter la parole de la profession auprès du ministère.

Il vous propose des stages académiques et nationaux, des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des programmes. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : **www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html**

Comment participer à la réflexion ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite.
Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline, au sein du Secteur contenus, dans toutes les disciplines.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire ! Pour obtenir des informations plus précises : ***contenus.secretariat@snes.edu***

ADHEREZ en LIGNE sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne si vous le souhaitez

Demande d'adhésion

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES,
46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Nom :
Prénom :
Sexe : H F Date de naissance :
Adresse :
Complément d'adresse :
CP : Localité :
Courriel :
Téléphone :
Catégorie : Echelon :
Discipline :
Nom de l'établissement :
CP Etab : Ville Etab:

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les ahérents, qu'ils soient imposables ou non.

DOCUMENTATION

Syndicat National des Enseignements de Second degré

ÉTAT DES LIEUX

Une reconnaissance du métier…

Référentiel de compétences professionnelles (2013), décret ORS (2014), Education aux médias et à l'information (2015), circulaire de missions (2017), nombreux sont les chantiers qui ont jalonné ces derniers mois avec pour objectif d'acter la spécificité du métier de professeur documentaliste, de reconnaître son rôle pédagogique, de faire une place à l'information-documentation.

…Difficile sur le terrain.

Force est de constater que malgré les discours et les nouveaux textes, il existe toujours un fort décalage entre le cadre institutionnel et la réalité quotidienne dans les établissements. Les chefs d'établissement refusent de reconnaitre les heures d'enseignement assurées et par là même le décompte qui permettrait d'améliorer les conditions de travail. L'EMI mise en place à la rentrée 2016 peine à trouver une existence concrète (absence d'intérêt de la part du chef d'établissement, problème de coordination faute d'instructions claires). Quant à la réforme du collège, elle n'a pas offert de place ni aux professeurs documentalistes ni à l'enseignement de l'information-documentation (disparition des heures allouées à la formation des 6ème pour l'IRD en particulier). Les dispositifs pédagogiques (EPI, AP), faute de moyens alloués, sont un leurre et n'ont pas permis l'interdisciplinarité tant vantée. Ainsi, l'année écoulée a été marquée par une remise en cause de l'implication pédagogique des professeurs documentalistes au profit d'un simple accueil des élèves.

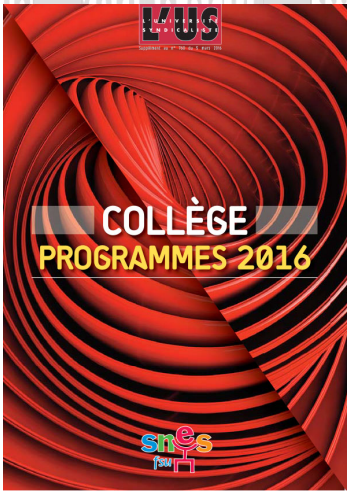

Et toujours des questions !

Comment mettre concrètement en place l'EMI ? Et quid du lycée ? Quelle place pour l'Information-Documentation dans les évaluations (DNB, TPE) ? Comment éviter le bricolage local et assurer à tous les élèves une formation à l'information documentation ? Comment faire reconnaître ses heures d'enseignement ? Comment imposer sa spécificité au sein des établissements ? Comment assurer son métier face aux prescriptions contradictoires.

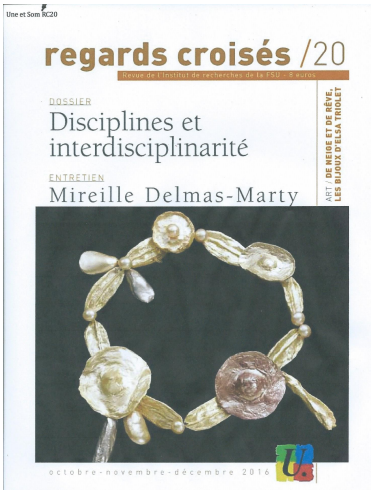

CE QUE PROPOSE LE SNES-FSU

- Demande d'ouverture d'une réflexion sur des contenus spécifiques en information-documentation avec une progression de la 6ème à la Terminale

- EMI : fléchage des compétences et connaissances relevant de l'expertise du professeur documentaliste et des repères annuels

- Du temps (des horaires dédiés à l'enseignement de l'information documentation) et des moyens (recrutement à la hauteur des besoins)

- La création d'une inspection spécifique avec des personnels issus de la discipline.

Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s.
Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique.
Retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives
avec les collègues sur le site : **www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html**
POUR PARTICIPER, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : **snes-doc@snes.edu**